

**PROCÈS VERBAL de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

Date de convocation
31/01/2017

Date d'affichage
13/02/2017

**Nombre de conseillers
en exercice**
23

Présents
22

Votants
23

Étaient présents : Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT Christophe BOUGET, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, Sophie FOUREL, David CAZIMAJOU, Françoise COURTEL, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Annie ANDRÉ, Charles MESNIL, Annie QUEUIN, Roger GUILLET et Frédéric GAULTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusé : Claudy LAGACHE

Procuration : Claudy LAGACHE à Charles MESNIL

- : - : - : - : - : -

Secrétaire de séance : Annie QUEUIN

13

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ approuve le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Lecture d'une lettre par Charles MESNIL à l'ensemble du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire, Chers collègues.

Il y a maintenant presque 3 ans que les 3 500 habitants de Moncé en Belin nous ont confié la lourde responsabilité de prendre les meilleures orientations pour notre commune.

Ce soir, Monsieur le Maire nous propose de délibérer sur le budget et le projet phare de notre mandat. Nous allons devoir nous prononcer sur la réalisation de l'aménagement en

salle sportive et associative, du local commercial de la Massonnière, en deux tranches, l'une ferme, l'autre optionnelle (pour l'extension).

Ce projet de salle de sports est un projet attendu par les Moncéens depuis de nombreuses années mais qui pour des raisons financières et de priorité n'a jamais pu aboutir.

Ce projet n'a pas fait l'objet d'assez de réunions de travail depuis deux ans ! Il eut été souhaitable que, lors de celle du 16 janvier 2017, les membres du conseil se positionnent clairement sur cette réalisation.

La première tranche des travaux consistant en l'aménagement de la partie vide du local est une manière de développer des activités culturelles et sportives. Les choix proposés permettront aux Moncéens de tous âges de s'y impliquer et de se retrouver pour participer à leurs activités favorites et d'en découvrir de nouvelles. Cette première tranche permettra de redynamiser la zone et de créer du lien social. L'engagement de cette tranche ferme augmentera certes l'endettement (Coût d'environ 800 000 €), néanmoins elle permettra d'envisager d'autres projets : la Halte ferroviaire, la voie nouvelle, l'aménagement de la sortie des écoles, le passage à pieds sec de la Coulée Verte ; et aussi de faire face à des imprévus. L'augmentation de la population entrainera inévitablement des projets d'investissements à court terme (Par exemple : Capacité d'accueil des restaurants scolaires). A cette tranche ferme, pourrait s'ajouter une extension (tranche optionnelle), permettant de pratiquer des sports de salle.

Cet agrandissement nous interpelle pour différentes raisons, outre le coût financier que nous aborderons ci-après :

- Les riverains ne souhaitent pas avoir un bâtiment d'une telle hauteur à l'orée de leur jardin.
- Ce bâtiment dénature le paysage commercial de la zone, construction de plusieurs mètres de haut qui ne s'intègre pas dans l'urbanisme local de par ses différences de niveaux.
- Cette proposition ne répondra pas totalement à la demande des Moncéens. (Pas d'accueil de spectateurs, dimensions non homologuées par les instances sportives, etc...)
- Utilisation difficile par les scolaires, du fait de l'éloignement.

D'autre part Beaucoup trop d'incertitudes planent sur le plan financier :

- Coût réel du projet final (Même si prise de garde-fou ; pas de provision pour les plus-values : 2% environ, ni pour le coût du fonctionnement de cette salle quant à son mode de gestion) ?
- Subventions incertaines.
- Le percepteur, consulté récemment par Monsieur Le Maire sur l'aspect financier du projet, émet de sérieuses réserves quant à l'équilibre budgétaire des prochaines années : investissements limités.

Les premiers tableaux présentés lors d'une précédente réunion, révélaient un résultat négatif important, sur les années 2018 à 2020.

Ceux que nous avons reçus jeudi dernier montraient le contraire. Ce qui peut laisser perplexe.

La majeure partie de ces arguments a été soulevée lors de la réunion du 23 janvier dernier.

Quelles seront les conséquences pour la commune :

- Augmentation de la pression fiscale dès 2017 et les années suivantes ??? pour tous les Moncéens (y compris les plus démunis.)
- Arbitrages sévères sur les projets d'investissements (Remplacement de matériels, réfection de bâtiments, rénovation de voirie etc...)

- *Gestion des imprévus ?*
- *Investissements maximums de 100 000 € par an (très bas et irréalistes)*
- *Quelle sera la situation financière à la fin du mandat ?*
- *L'assainissement des comptes étant l'objectif de la liste majoritaire, est-ce toujours d'actualité ?*

Comme nous l'avons dit en réunion, nous sommes tout à fait favorables à la réalisation de la tranche ferme.

La tranche optionnelle est un choix important pour la commune et ce pour une durée qui ira bien au-delà de ce mandat. Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous ne pouvons actuellement, accepter cet investissement

Il ne s'agit pas d'un débat entre deux listes, mais la réaction de conseillers soucieux des finances publiques.

La communication des documents du budget primitif 2017, ne nous étant pas parvenue suffisamment tôt pour en analyser le contenu, ne nous permet pas de nous positionner ce soir. En conséquence nous demandons la réunion d'une commission finances, et le report du point n° 2 (vote du budget primitif 2017).

Merci de votre écoute.

Au nom de notre équipe Annie ANDRÉ - Annie QUEUIN - Claudy LAGACHE - Charles MESNIL - Roger GUILLET

Monsieur le Maire prend acte de cette lecture et revient sur quelques points.

Concernant les riverains, Monsieur le Maire précise que suite à l'affichage des deux mois réglementaires (visé par un huissier de justice) de la demande du dépôt du permis de construire, il n'y a eu aucune réclamation ni des riverains, ni des commerçants concernant le Recours des voisins et des tiers. Je refuse l'argument avancé.

Monsieur le Maire répond sur la mise en doute que Charles MESNIL a sur les réactions du percepteur. Il s'agit du même document que le percepteur a adressé à l'équipe précédente, c'est une analyse faite jusqu'en 2013. Il demandait déjà à ce que la commune n'investisse pas, bien avant notre arrivée en 2014. Monsieur le Maire pense que Claudy LAGACHE qui était responsable des finances à l'époque avait connaissance de ce document.

Concernant l'objectif prioritaire sur la maîtrise des dépenses, Monsieur le Maire pense que contrairement à ce qui a pu être fait au préalable, l'équilibre ne se fait pas avec un emprunt systématique. En 2014, 2015 il n'a pas été fait d'emprunt, en 2016 il a été contracté un emprunt pour financer une grosse partie des investissements de la route des Bois. Cette route nous avait été laissée en forme d'héritage non terminée comme la rue de Pince Alouette.

Concernant la pression fiscale, Monsieur le Maire répond que lors d'une réunion de commission « Finances », Claudy LAGACHE, Charles MESNIL et Annie ANDRÉ n'étaient pas contre l'augmentation des impôts, ce qui n'a pas été fait depuis 2008. Ce point avait été évoqué et non contesté en cas de projets. Monsieur le Maire rappelle que lors de la présentation d'un tableau comparatif de calculs. Le montant de l'augmentation des impôts représenterait de 9 € à 51 € (sur une population de 33 personnes soit 23 conseillers et 10 salariés habitants la commune). Cette augmentation est tout-à-fait modérée.

Concernant la demande de rejet du point n° 2 (Vote du budget primitif 2017), **Monsieur le Maire** refuse et précise que le budget sera présenté par Christine BRETON.

Roger GUILLET conteste la remise des documents et les découvre ce soir en Conseil Municipal.

Jean Marc CHAVEROUX précise que les documents ont été remis il y a 15 jours lors du DOB ou figuraient la totalité des dépenses et des recettes sur lequel les orientations du budget peuvent être revues. Il y avait les 2 versions. Des tableaux sur l'offre complète et des tableaux concernant uniquement la tranche ferme.

Roger GUILLET répond que s'il était à leur place, il contesterait car il n'aurait pas les documents à temps. Le dossier est trop important pour le découvrir de dernière minute.

Annie ANDRÉ demande s'il est normal de découvrir les chiffres ce soir ? Et remercie le travail réalisé par Jean-Marc CHAVEROUX et Christine BRETON.

Monsieur le Maire aurait souhaité que l'intégralité de la salle (tranches 1 et 2) soit mise dans le budget or lors d'une réunion de travail, ils ont contesté l'extension.

Annie QUEUIN demande quelle réunion de travail ? Une réunion de travail que nous n'avons pas eu ?

Monsieur le Maire précise qu'au DOB l'équipe minoritaire a exprimé qu'il n'était pas utile de faire la tranche optionnelle.

Monsieur le Maire précise que la réunion des 18 était vendredi soir, ce qui nous permet d'échanger, comme vous le faites à 5.

Monsieur le Maire souligne qu'il y avait les deux tableaux dans le DOB, des scénarii différents donc il est bien conforme à ce qui avait été travaillé. C'est uniquement un choix.

14

BUDGET COMMUNAL
Vote du Budget Primitif 2017

Monsieur Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2017.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2017		
COMMUNE		
DÉPENSES (en €uro)		
DO11	Charges à caractère général	591 480.12
DO12	Charges de personnel	1 163 440.00
DO14	Atténuation de produits	9 050.00
DO23 OS	Virement section investissement	472 720.00
D042 OS	Opé. d'ordre de transfert entre sections	20 810.88
D65	Charges de gestion courante	259 200.00
D66	Charges financières	145 000.00
D67	Charges exceptionnelles	1 000.00
TOTAL SECTION		2 662 701.00

RECETTES (en €uro)		
RO13	Atténuation de charges	8 000.00
R042 OS	Opé. d'ordre de transfert entre sections	62 400.00
R70	Produits des services	18 000.00
R73	Impôts et taxes	1 728 201.00
R74	Dotations et participations	639 500.00
R75	Autres produits	205 600.00
R77	Produits exceptionnels	1 000.00
TOTAL SECTION		2 662 701.00

INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE		
DÉPENSES (en €uro)		
DOO1	Solde section investissement reporté	
D040 OS	Opé. d'ordre de transfert d'investissement	62 400.00
D16	Emprunts et dettes assimilées	383 000.00
D20	Immobilisations incorporelles	82 378.72
D21	Immobilisations corporelles	76 502.94
D23	Immobilisations en cours	1 807 349.75
TOTAL SECTION		2 411 631.41
RECETTES (en €uro)		
R001	Excédent d'investissement reporté	262 746.67
R021 OS	Virement de la section de fonctionnement	472 720.00
R024 OS	Produits de cession	17 700.00
R040 OS	Opé. d'ordre de transfert entre sections	20 810.88
R10	Dotations, fonds divers	640 653.86
R13	Subvention d'investissement	216 000.00
R16	Emprunts et dettes assimilées	781 000.00
TOTAL SECTION		2 411 631.41

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2017.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : 5

Annie QUEUIN

Charles MESNIL

Annie ANDRÉ

Roger GUILLET

Claudy LAGACHE

15

BUDGET ASSAINISSEMENT
Vote du budget primitif en euros 2017

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2017

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2017		
Assainissement		
DÉPENSES (en €uro)		
D11	Charges Financières	9 800.00
D023	Virement à la section d'investissement	3 651.00
D042	Dotations aux amortissements	91 902.00
D66	Charges Financières	41 455.00
		146 808.00
RECETTES (en €uro)		
R042	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 608.00
R70	Ventes Produits et Services	115 200.00
		146 808.00
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2017		
Assainissement		
DÉPENSES (en €uro)		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	65 390.52
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 608.00
D16	Emprunts et dettes assimilées	96 200.00
TOTAL		193 198.52
RECETTES (en €uro)		
R21	Virement de la section d'exploitation	3 651.00
R040	Opé. d'ordre de transfert entre section	91 902.00
R10	Dotations, fonds divers et réserve	15 117.18
R16	Emprunts et dettes assimilées	82 528.34
TOTAL		193 198.52

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2017.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : 5

Annie QUEUIN
Charles MESNIL
Annie ANDRÉ
Roger GUILLET
Claudy LAGACHE

16	BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE Vote du budget primitif en euros 2017
-----------	---

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2017.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2017		
DÉPENSES (en €uro)		
D011	Charges Financières	64 893.00
D023	Virement à la section d'investissement	16 100.00
D0656	Autres charges de gestion courante	1.00
D66	Charges Financières	4 000.00
		84 994.00
RECETTES (en €uro)		
R002	Résultat de fonctionnement reporté	47 526.25
R042	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 467.00
R75	Autres produits de gestions courantes	30 000.75
		84 994.00
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2017		
DÉPENSES (en €uro)		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 577.87
D040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 467.00
D16	Emprunts et dettes assimilées	16 100.00
D21	Immobilisation corporelle	68 000.00
D23	Immobilisation en cours	52 702.13
TOTAL		153 847.00
RECETTES (en €uro)		
R021	Virement de la section d'exploitation	16 100.00
R1068	Excédent capitalisé	20 000.00
R1641	Emprunt	68 000.00
R2131	Bâtiments	49 747.00
TOTAL		153 847.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2017.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : 5

*Annie QUEUIN
Charles MESNIL
Annie ANDRÉ
Roger GUILLET
Claudy LAGACHE*

Lecture de Monsieur le Maire de sa lettre à tous les conseillers :

Mesdames, messieurs les conseillers,

Avant toute chose, je tenais à prendre quelques minutes avant d'évoquer ce dossier... Comme vous le savez, je considère ce Projet comme le projet phare de notre mandat, celui qui permettrait enfin aux Moncéens de pratiquer un sport sur la commune...

Avant de poursuivre, Je tenais à remercier mon ami et fidèle compagnon, Jacques pour tout le travail accompli sur ce dossier, dans la recherche de solution technique, d'optimisation des coûts. Merci Jacques pour ta disponibilité et ta loyauté...Cet excellent travail... au gout inachevé ne peut s'arrêter là...

Après avoir évoqué un étalement de la construction sur plusieurs exercices, puis de décaler de 2 ans entre les différentes phases. Choses rendues possibles avec le différé de remboursement de capital de 2 ans, puis nous opposer en face de chaque solution de nouveaux arguments ...

J'ai pu constater au cours de la réunion de l'équipe majoritaire, que la tranche optionnelle n'était pas souhaitable...sur le fait que notre situation financière serait fragilisée si nous devions recourir à un nouvel emprunt pour une hypothétique dépense imprévue...C'est vrai que sur les 3 prochaines années cela serait tendu...mais pas impossible...

Si le motif de refus est strictement financier, alors à la lecture de la prospective financière « Plus que prudentielle » proposé...avec un montant de virement du fonctionnement vers l'investissement très faible... Il est alors nécessaire de ne rien engager...ni tranche ferme, ni projets

Il ne s'agit là que d'une estimation car au compte administratif de 2015, nous avons une augmentation de 56% de ce montant, et 33% en 2016...

Selon Peter DRUCKER « La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer » pour cela il faut le vouloir...

En renonçant au projet global dès maintenant, non seulement, nous ne réaliserons pas le programme pour lequel nous avons été élus, mais nous anéantirons à jamais la pratique du sport sur Moncé. Aucun projet de salle de sport ne verra le jour...car il y aura toujours un autre investissement à financer...

Choisir, c'est renoncer...Cette décision vous appartient... Vos noms seront inscrits sur le PV du conseil actant votre choix. Quel que soit votre choix, vous aurez à rendre des comptes aux Moncéens... leur expliquerez votre décision...

Nous continuerons d'emprunter nos routes rénovées pour emmener nos enfants ailleurs pour pratiquer du sport... je ne peux m'y résoudre...

Compte tenu du fait que je n'ai pas réussi à vous convaincre du bienfondé et de l'utilité de ce projet,

Compte tenu du fait que la présentation plus que « Prudentielle de nos perspectives financières » ne permettent pas de lever vos doutes sur nos réelles capacités financières.

Compte tenu du fait qu'une majorité ne souhaite pas engager dès à présent la tranche optionnelle. Exprimée lors du D.O.B. et au cours de la réunion des 18.

Je vous informe que :

- malgré tout l'intérêt que je porte à cette mission,*
- malgré mes convictions,*
- malgré la certitude de l'existence de nos réelles possibilités financières pour financer cet investissement (marge de 10% de virement section investissement suffisait, pas de*

prise en compte des subventions demandée récemment, les recettes supplémentaires des nouveaux lotissements ne sont pas intégrées aux calculs)....

- *malgré l'obtention de subventions estimée entre 316 000 € à 538 000 € soit de 18% à 30%...*
- *malgré la confiance d'une banque avec une offre de prêt de 1.4 m€*

je me dois de suspendre...et de ne pas présenter le projet de la tranche optionnelle.

Par conséquent, le seul et unique programme qui vous est soumis au vote aujourd'hui concerne la tranche Ferme.

Le choix des entreprises ne se fera que sur la tranche Ferme.

Didier Péan - Maire

17/A

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE
Choix du programme : Autorisation à engager les travaux Tranche Ferme

Vu la délibération du 14 septembre 2015 retenant le bureau A3Dess pour l'étude du projet d'aménagement d'une salle sportive,

Vu la délibération du 30 mars 2016 autorisant la consultation des entreprises pour un programme en deux tranches : tranche ferme (réhabilitation), et tranche optionnelle (extension),

Vu l'avenant n° 1 du 25 avril 2016 confiant au bureau d'architecture A3Dess l'évolution du projet avec une extension du bâtiment existant,

Vu les rapports d'analyse des offres présentés par Monsieur Frédéric BARBIER, Architecte,

Vu les différentes analyses financières présentées par Monsieur le Maire reprenant le coût de ces deux programmes. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'engager le programme de la Tranche ferme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *décide d'engager l'aménagement d'une salle sportive et sportive - tranche ferme pour un coût de travaux estimé à 626 239.38 € HT soit 751 487.26 € TTC.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

17/B

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE
Choix des entreprises : Tranche Ferme ou Tranche ferme et optionnelle

David CAZIMAJOU lit sa lettre :

Tout d'abord bonsoir à tous

Merci à Didier de pouvoir me laisser la parole.

Aujourd'hui nous arrivons à mi mandat et je me pose beaucoup de questions concernant ma place au sein du groupe car je ne partage pas les mêmes idées. Je suis frustré, partagé, comme vous le savez c'est mon premier mandat, donc c'est vrai je manque d'expérience, j'ai pris beaucoup de plaisir à partager les bons moments (Comice, la commission « Fêtes et Cérémonies », repas des anciens,...), je réfléchis à un éventuel départ.

Cette personne va très vite se reconnaître lors de cette réunion mais je n'ai rien contre elle, je tiens à le préciser. Elle m'avait convaincu pour la salle de sport : ses remarques étaient pertinentes et je site « cela fait 20 ans que je suis sur Moncé et j'en ai un peu marre de faire le taxi pour mes enfants, de les emmener au sport à Arnage, Mulsanne, au Mans ... On nous promet un gymnase qui ne vient pas ... ».

Aujourd'hui nous avons l'occasion d'écrire l'histoire de Moncé, malheureusement j'ai l'impression que nous n'avons pas tiré les leçons du passé car pourtant notre slogan était « Demain s'écrit ensemble ! ... »

Car si cette personne ses enfants sont grands, mais les autres qui démarrent dans la vie ? ceux-là vont continuer à faire des allers retours.

Suite au sondage effectué, il me semble de mémoire que le basket et le hand étaient les sports préférés et priorités des moncéens et moncéennes et en plus il y avait des bénévoles pour éventuellement s'en occuper.

Bravo à Jacques et merci à Didier de nous avoir vendu du rêve.

Moi aussi je suis persuadé que ce projet d'extension ira à la « poubelle » comme les autres car si nous n'avons pas d'argent maintenant, dans trois ans je n'y crois pas non plus.

Pourtant nous avons besoin de redynamiser la zone de la Massonnière... C'est vrai, la vie est faite de combats avec des victoires et des défaites mais la vie continue.

Je pense qu'il va me falloir un peu de temps car ma déception est grande, j'étais persuadé et j'y croyais ainsi que mes enfants, que c'était l'occasion de promouvoir et découvrir d'autres sports tout près de chez soi.

J'ai d'autres idées à défendre, d'autres combats à mener donc je réfléchis à ma démission de la commission « Sports » car je me sens isolé (pas beaucoup de monde pour la salle en intégralité), j'espère être entendu, être plus convainquant la prochaine fois.

Quel dommage ! Car notre slogan « Demain s'écrit ensemble ! » n'a pas beaucoup de valeur sur ce projet.

*Merci à tous
David*

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'aménagement de d'une salle sportive et associative.

Ce marché passé en procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 du Code des Marchés Publics.

Les entreprises devaient répondre pour les deux tranches :

Tranche ferme : réhabilitation d'un local existant et installation d'une chaudière

Tranche optionnelle : extension du bâtiment existant

Vu le rapport d'analyse des offres établis par Monsieur Frédéric BARBIER Architecte,

Monsieur le Maire propose de retenir les offres énumérées ci-dessous ainsi que les variantes.

Tranche ferme				Montant	
				HT	TTC
Lot n° 1 Terrassement VRD TRIFFAULT	Offre de prix	Variante obligatoire n° 02	Variante libre n° 01		
	23 980,00 €	Plus-value pour mât d'éclairage sur parking existant 1 950,00 €	Plus-value pour tranchée réseaux sur le parking existant 6 600,00 €	32 530,00 €	39 036,00 €
Lot n° 2 Gros œuvre SARTOR	Offre de prix	Variante obligatoire n° 01	Variante libre n° 01		
	62 837,21 €	Confortements sous longrines des courts de squash 1 275,24 €	Etude EXE sur dallage existant 1 000,00 €	65 112,45 €	78 134,94 €
Lot n° 4 Enduits GUNDUZ	Offre de prix				
	18 845,00 €			18 845,00 €	22 614,00 €
Lot n° 5 Charpente bois MARTIN Charpente	Offre de prix				
	25 515,93 €			25 515,93 €	30 619,12 €
Lot n° 7 Couverture étanchéité couverture sèche bardages SMAC	Offre de prix	Variante obligatoire n° 01	Variante obligatoire n° 02		
	26 200,00 €	Plus-value pour bardage double peau en façade Est du bâtiment existant 28 1307,63 €	Plus-value pour bardage double peau en façade Nord du bâtiment 18 736,11 €	73 073,74 €	87 688,49 €
Lot n° 8 Menuiseries extérieurs aluminium SPBM	Offre de prix	Variante obligatoire n° 01	Variante libre n° 01		
	52 460,00 €	Plus-value ventouse pour contrôle d'accès électronique 550,00 €	Plus-value pour stores intérieurs motorisés sur O1 et E8 4 170,00 €	57 180,00 €	68 616,00 €
Lot n° 9 Menuiseries intérieures bois SARTOR	Offre de prix	Variante obligatoire n° 01	Variante obligatoire n° 02		
	20 476,46 €	Aménagement mobilier bar 3 344,29 €	Contrôle d'accès électronique sur l'ensemble des portes de la TF 12 041,73 €	35 862,48 €	43 034,98 €
Lot n° 10 Plâtrerie - cloisons sèches plafonds MAILHES POTTIER	Offre de prix				
	40 524,65 €			40 524,65 €	48629,58 €

Lot n° 11 Peinture - révêtements de sol souples BOULFRAY	Offre de prix	Variante obligatoire n° 01			
	31 291,46 €	Peinture complémentaire sur charpente existante 6 830,87 €		38 122,33 €	45 746,80 €
Lot n° 12 Carrelage faïence BLONDEAU	Offre de prix				
	27 874,14 €			27 874,14 €	33 448,97 €
Lot n° 13 Sols sportifs SPORTINGSOLS	Offre de prix				
	27 811,32 €			27 811,32 €	33 373,58 €
Lot n° 15 Plomberie sanitaires chauffage ventilation DESSAIGNE	Offre de prix				
	128 191,69 €			128 191,69 €	153 830,03 €
Lot n° 16 Electricité PASTEAU	Offre de prix	Variante obligatoire n° 01	Variante obligatoire n° 02		
	43 294,49 €	Alimentation des stores intérieurs motorisés sur menuiseries aluminium 0-1 et E-8 467,88 €	Plus-value pour éclairage LED de l'espace sportif de la tranche ferme 1 6 858,70 €		
		Variante obligatoire n° 03	Variante obligatoire n° 04		
		Plus-value pour mât d'éclairage sur parking existant 3 483,76 €	Alimentation principale en tarif jaune 1 490,82 €	55 595,65 €	66 714,78 €
Montant Global :	529 302,35 €			626 239,38 €	751 487,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ décide de retenir les entreprises désignées dans le tableau ci-dessus, pour un montant global de 626 239.38 € HT soit **751 487.26 € TTC**.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux des offres retenues ci-dessus.
- ✓ dit que ces sommes sont inscrites au budget primitif du budget communal 2017.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

17/C

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE
Emprunt : Ferme ou Tranche ferme et optionnelle

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt.

ARTICLE-1 : *Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),*

un emprunt de : 780 000 Euros
dont le remboursement s'effectuera sur la durée de 25 ans.
Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : *Le taux nominal de l'emprunt sera de : 2,09 % - Taux Fixe,*
en mode d'amortissement progressif du capital avec un différé de remboursement de capital de 2 ans. Le différé est inclus dans la durée totale du crédit.

Le taux effectif global ressort à : 2,09871 %

Le montant de l'échéance trimestrielle en période d'amortissement s'établira à 10 610,70 Euros.

Les frais de dossier d'un montant de 780 € seront déduits du déblocage de prêt.

ARTICLE-3 : *Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.*

ARTICLE-4 : *Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune de Moncé en Belin, à signer le contrat de prêt ainsi que sa mise en place.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

17/D

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE
Subvention : Soutien à la réalisation de travaux
d'amélioration de la performance énergétique - Tranche ferme

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter auprès de la Région une demande de subvention « Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics » pour les travaux d'aménagement de la salle sportive et associative : tranche ferme.

Conformément à l'audit énergétique réalisé, un gain énergétique de 68.2 % pourrait être obtenu ce qui permettrait de solliciter une subvention plafonnée à 50€/m² soit 52 650 € (1 053 m² x 50 €).

Monsieur le Maire propose donc de solliciter auprès de la Région une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *sollicite une subvention « soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique » pour les travaux de la tranche ferme pour l'aménagement d'une salle sportive et associative.*
- ✓ *dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2017.*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

18

GENDARMERIE
Renouvellement du bail

Aux termes d'un acte administratif du 12 août 2008, la Commune a signé un bail pour un immeuble à usage de caserne de gendarmerie pour une durée de 9 années à compter du 15 février 2008.

Le contrat de location arrive à expiration et doit être renouvelé.

Monsieur le Maire propose le renouvellement du bail pour les locaux de la gendarmerie pour un loyer annuel fixé à 150 714 €.

La présente location est consentie pour une durée de neuf ans à compter du 15 février 2017 et se terminera le 14 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *approuve le renouvellement du bail de location de la caserne de gendarmerie ci-joint à compter du 15 février 2017, révisable selon les conditions décrites dans le bail annexé à la présente délibération.*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail de la Gendarmerie de Moncé en Belin*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

19

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant que par requête en date du 24 janvier 2017 Monsieur et Madame BOURGOUIN ont déposé devant le tribunal administratif de Nantes un recours visant à l'annulation de l'arrêté du permis d'aménager autorisant la réalisation du lotissement du Petit Gandelin accordé à Monsieur PARIS de la Société CIMAT.

Cette instance a été enregistrée sous le numéro 1700769-6.

Les motifs qui fondent cette demande sont les suivants :

- *Aucun des organismes compétents en matière de sécurité routière n'ont été consulté en particulier le service de sécurité et incendie.*
- *Manque des plans graphiques et photographies permettant à la commune de se prononcer utilement sur la demande de permis d'aménager*
- *Aucun aménagement n'est prévu par le lotisseur pour garantir un minimum de sécurité dans l'accès et la sortie du lotissement*

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ *autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 1700769-6,*
- ✓ *désigne Maître Isabelle ROUCOUX pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

20

GALERIE COMMERCIALE
Acquisition du local du Crédit Mutuel

*Monsieur Christophe BOUGET présente aux membres du Conseil Municipal l'offre reçue du Crédit Mutuel pour la cession de leur local situé dans la Galerie Commerciale de la Massonnière. Le 15 décembre 2016, le Conseil d'Administration du Crédit Mutuel a accepté de nous céder ce local pour un prix fixé à **65 000 € TTC.***

Vu l'article L 1311-9 à L 1311-12 et l'article L 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt d'acquérir ce local pour développer des activités économiques de ce secteur,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *décide l'acquisition du local du Crédit Mutuel pour un montant négocié à **65 000 € TTC.***
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de ce local ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.*
- ✓ *dit que les crédits sont inscrits au budget primitif de la Galerie Commerciale au compte 2132*
- ✓ *dit que cette acquisition sera financée en totalité par un emprunt.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : 1

Annie ANDRÉ

Annie ANDRÉ demande pourquoi est-on intéressé d'acheter la case du Crédit Mutuel alors que l'on a vendu JV Diagnostic ?

Christophe BOUGET répond que le local JV Diagnostic a été vendu car c'est une demande de leur part et l'occasion de fidéliser un acteur économique. Quant au local Crédit Mutuel, il était en « friche » depuis 2 à 3 ans, donc dans un souci de redynamiser la zone, la meilleure solution est de pouvoir proposer cette case à la location or le Crédit Mutuel ne voulait pas louer mais vendre. Nous avons rencontré plusieurs personnes intéressées par ce local. C'est vrai que c'est un risque comme toute acquisition, mais ce risque fait partie des enjeux économiques. La commune a besoin de redynamiser son secteur. Si on ne fait rien, on a des reproches, on a pris des initiatives.

Annie ANDRÉ trouve que l'on est bien gentil avec le Crédit Mutuel, ils auraient dû se débrouiller pour louer ou vendre leur case. Ils nous ont mis dans l'embarras en retirant la banque de la commune et en enlevant également de DAB.

Christophe BOUGET précise que l'on ne leur rend pas service, ils avaient actuellement une friche qui nous gênait. Lorsqu'il y a un local vide avec aucune enseigne, on ne peut pas dire que c'est très redynamisant pour le secteur. Christophe BOUGET répond à Annie qu'il y a quelques temps l'équipe minoritaire avait dit que l'on ne faisait rien pour le développement économique dans la commune et là on prend l'initiative et il y a encore des critiques.

Christophe BOUGET explique que le prix d'achat était à plus de 100 000 € il y a 2 ans environ, et qu'après de forte négociation nous sommes arrivés à 65 000 €. Christophe BOUGET répond à l'équipe minoritaire qu'il y a quelques années un local avait été vendu à 35 000 € par la commune alors qu'elle l'avait acheté environ 100 000 €. Donc vous ne pouvez pas critiquer gratuitement et par derrière dire que l'on ne fait rien. On essaie de redynamiser le secteur.

Annie QUEUIN répond qu'il faut être sûre d'avoir un locataire et demande s'il y a des propositions ?

Christophe BOUGET précise que l'on y travaille et que ceci avait été écrit dans le compte-rendu de la commission « Développement économique ». On travaille avec quelques acteurs, c'est en cours de négociation.

Annie QUEUIN trouve dommage qu'il n'y ait jamais d'information, nous avons les comptes-rendus de bureaux municipaux après les conseils municipaux, les comptes-rendus des commissions pratiquement plus.

Christophe BOUGET répond que toutes négociations économiques méritent un minimum de discrétion et ne peuvent être évoquées en Conseil Municipal tant que ce n'est pas signé. Toutes ces discussions ont eu lieu en commission « Développement économique ». A l'heure actuelle je ne peux rien vous dire. « Oui » il y a des négociations, il y a toujours une part de risque tant que ce n'est pas signé.

Annie QUEUIN répond que s'il n'y a pas d'acquéreur il y a un risque de perte de loyer.

Christophe BOUGET répond « oui » il y a toujours une part de risque.

Christine BRETON précise que sur la commune des besoins ont été exprimés et on n'a pas pu y répondre donc là c'est l'opportunité de ce local et de cette zone que nous voulons

redynamiser. Par rapport à avant, on aura un plus à ce jour pour poursuivre et proposer cette case à la location.

Jean-Marc CHAVEROUX confirme les différentes négociations évoquées avec le Conseil Municipal. Le but est de mettre quelqu'un dans ces locaux assez rapidement.

Jacques SAILLANT rappelle qu'en 2008, la galerie commerciale était en friche. Il faut d'abord prendre un risque et ensuite trouver les personnes. Rien n'est écrit avant. Chose qui s'est passée pour la galerie commerciale et à ce jour on a réussi à développer.

Jacques SAILLANT rappelle :

L'historique de STOC :

- *Dépôt du permis en 1995,*
- *Entre le permis déposé et la réalisation il s'est écoulé plus de 2 ans 1/2, pourquoi ? car il y a eu des associations et des collectifs contre le projet. Le projet s'est trouvé une fois en procès, deux fois en « appel ». L'équipe de l'époque a souffert plus que nous aujourd'hui. C'est 2 ans ½ de projet avant la pose de la première pierre (1995 – 1997)*

L'historique du Val'Rhone :

Il y a 22 ans, il y a eu une polémique sur la commune, beaucoup de personnes étaient « contre ».

Tout projet a ces opposants

21/A	GALERIE COMMERCIALE Rupture du bail commercial CENOTECH
-------------	--

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail commercial pour neuf ans a été conclu avec Monsieur DONNE de la société CENOTECH pour un local situé dans la Galerie Commerciale de la Massonnière depuis le 15 avril 2009.

Monsieur le Maire précise que Monsieur DONNE souhaite toujours libérer son local et propose une résiliation anticipée du bail commercial. Cette démarche implique plusieurs conditions :

- *D'une part, la signature d'un accord sur la résiliation amiable entre les parties.*
- *D'autre part, l'article L 143-2 du code du commerce dispose que « la résiliation amiable du bail ne devient définitive qu'un mois après la notification qui en a été faite aux créanciers inscrits ». Le locataire devra préciser si le bail a fait l'objet de créances inscrites de type nantissement.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *accepte le principe d'une résiliation anticipée du bail commercial conclu avec Monsieur DONNE au plus tard au 1^{er} avril 2017.*
- ✓ *dit que Monsieur DONNE devra préciser si le bail actuel fait l'objet de créances inscrites de type nantissement.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Christophe BOUGET précise que c'est toujours pour redynamiser le secteur de la Massonnière, CENOTECH avait fait part d'une demande de départ, et d'un autre côté nous

avons un cabinet médical qui souhaite vendre dû à un départ en retraite. Nous avons travaillé sur ce projet en commission « Développement économique » et en bureau municipal, après négociation et multiple entretiens avec Jacques et Didier, nous avons proposé aux médecins de louer le local (actuellement CENOTECH) et qu'il devienne à terme un cabinet médical. L'idée étant de pérenniser la présence du médecin, le docteur JOUSSET est d'accord pour que soit aménagé ce local en cabinet médical.

***Christophe BOUGET** informe qu'il est retourné voir Monsieur DONNE le gérant de CENOTECH et toutes les parties sont d'accord de faire une rupture du contrat à l'amiable. Toutes ces évolutions ont été faites ces quinze derniers jours. La décision doit être prise rapidement afin que l'on puisse faire les études, les travaux, les aménagements.*

***Monsieur le Maire** précise que nous avons eu une offre du docteur JOUSSET qui s'engage à venir dans ce local la semaine dernière juste la veille de l'envoi des convocations puisqu'il était impératif que l'on ait un document pour que nous puissions demander la rupture du bail et pouvoir aménager l'intérieur du local afin d'accueillir deux médecins. Le docteur JOUSSET souhaite qu'un médecin puisse déposer ses valises pour qu'il puisse commencer à travailler. Et s'il vendait son local, comme le docteur JOUSSET est en SCI avec le docteur PAILLARD et que celle-ci s'arrête, c'était plus compliqué. C'est le résultat d'un long travail.*

***Annie QUEUIN** demande la superficie du local CENOTECH ?*

***Monsieur le Maire** répond 122 m²*

***Jacques SAILLANT** confirme que les 122 m² seront largement suffisant, sauf qu'il y faudra réaliser une séparation phonique pour faire deux cabinets et deux salles d'attente.*

***Annie ANDRÉ** demande pourquoi la commune n'a pas pensé à acheter le cabinet médical vu qu'il était en vente sur le Bon Coin ? Car il y a quand même le pôle médical à côté (dentiste, kiné), c'est vrai qu'il y a la pharmacie dans la galerie commerciale.*

***Monsieur le Maire** répond qu'il était à vendre 140 000 €.*

***Monsieur le Maire** répond que le kiné et le dentiste, on y va par obligation mais le fait de faire venir un médecin à côté de la pharmacie et des petits commerces, permet de redynamiser, et pourquoi pas un troisième médecin car il y a des possibilités d'extension.*

***Jacques SAILLANT** lance une petite boutade à l'équipe minoritaire en disant : « Vous ne voulez vraiment rien faire là-bas ! Le Crédit Mutuel il faudrait qu'il reste ! Les médecins il ne faut pas qu'ils aillent là-bas ! Le gymnase vous n'en voulez pas !*

***Roger GUILLET** avec humour répond « Le gymnase, l'avantage ça peut amener de la clientèle aux médecins »*

***Annie ANDRÉ** répond qu'il est normal de poser des questions car on n'a jamais d'explications ?*

***Christophe BOUGET** précise qu'il y a une contrainte financière, acheter un local c'est bien mais il faut avoir les financements, on n'est pas sur les mêmes budgets.*

***Monsieur le Maire** dit 65 000 € et 140 000 € ?*

Christine BRETON précise que les 140 000 € auraient été pris sur le budget de la commune, alors que là on est sur le budget de la galerie commerciale, en effet sur le budget de la galerie il y a une ligne d'emprunt pour les 65 000 € par contre il y a les recettes du local JV Diagnostic pour les aménagements.

Christophe répond à Annie ANDRÉ que c'était écrit sur les comptes-rendus « Développement économique ».

Annie ANDRÉ répond qu'elle voudrait bien les lire mais on ne les a pas.

Christophe BOUGET a l'impression que les comptes-rendus « Développement économique » ne sont pas lus. *Christophe BOUGET* rappelle que cette année il y a eu deux commissions et que l'opposition est souvent absente aux différentes commissions.

Christophe BOUGET précise que tant que nous sommes en négociations, on ne peut pas en parler à tout le monde. A partir du moment où l'équipe minoritaire n'est pas présente aux commissions et ne lit pas les comptes-rendus, ils ne peuvent pas être au courant. Pour info, les deux personnes de l'opposition étaient absentes aux deux commissions cette année.

Christophe BOUGET rappelle que l'opposition se plaint qu'il n'y ait pas assez de commissions et lorsqu'il y en a, aucune personne n'est présente.

Annie ANDRÉ demande pourquoi toutes ces questions n'ont pas été évoquées en commission ?

Monsieur le Maire répond « Stop », les débats auront lieu dans les commissions.

21/B	GALERIE COMMERCIALE Autorisation de lancer une consultation pour une maîtrise d'oeuvre
-------------	---

Considérant que Monsieur DONNE va libérer son local situé dans la Galerie Commerciale de la Massonnière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transformer ce local en un cabinet médical permettant l'accueil de deux médecins et de l'autoriser à lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour un contrat de maîtrise d'œuvre.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

David CAZIMAJOU s'inquiète du départ du docteur PAILLARD.

Christophe BOUGET répond que la commission va continuer à travailler. Pour pouvoir mener un projet médical sur la commune, il faut l'accord des acteurs donc l'idée est de fidéliser le secteur actuel. Ce secteur grossit : un nouveau kiné s'est implanté, deux infirmières également. C'est vrai que cela est précipité mais il faut faire les choses correctement et il faut générer un endroit agréable permettant l'accueil d'un nouveau médecin. A l'heure actuelle, c'est peut-être compromis pour avoir un nouveau médecin au

mois de juillet, mais on y travaille pour que cela soit rapide d'où l'urgence de la mise en place du nouveau cabinet médical.

Monsieur le Maire souligne que les médecins ont beaucoup apprécié l'offre supplémentaire de l'arrivée de deux infirmières et un nouveau kiné.

Jean-Marc CHAVEROUX informe que le représentant de l'ARS avait répondu que c'est avec les acteurs locaux (médecins, infirmières, pharmaciens, toutes professions libérales ...) que nous devons travailler et dès l'instant que l'on réalise un pôle médical, on a plus de chance de voir arrivée un médecin.

22

**VENTE DU LOCAL JV DIAGNOSTIC
(délibération modificative)**

Monsieur le Maire précise que le parking initialement affecté au magasin JV Diagnostic a été vendu à Monsieur ROUSSEAU Auto-École en 2013. De ce fait, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération prise le 30 septembre 2016 et de remplacer le parking lot numéro 16 par le lot numéro 26.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Vincent DELAROCHE de la Société JV Diagnostic loue depuis le 1^{er} mars 2009 un local dans la Galerie Commerciale de la Massonnière.

Monsieur Vincent DELAROCHE est intéressé par l'acquisition de ce local.

Vu l'estimation des domaines du 26 mai 2016, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente de ce local à 880 €/m².

Désignation de l'immeuble à céder :

I - Local commercial d'une surface d'environ 56.53 m² situé au premier étage avec accès par un escalier extérieur.

II - Un emplacement de stationnement et trois millièmes de la propriété du sol (3/10000) formant le lot numéro vingt-six (26) de l'ensemble immobilier.

*Le prix s'élèvera donc à **49 746.40 € TTC**.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ émet un avis favorable à la cession de ce local à la SCI La Croix Clavet géré par Monsieur Vincent DELAROCHE et Madame Christelle BOUFFELIERE au prix de **49 746.40 € TTC***
- ✓ dit que les frais de division du lot n° 1 du local de la Galerie Commerciale et les frais liés à la modification du règlement de copropriété seront à la charge de la commune.*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente chez Maître CHORIN ainsi que tout document relatif à la vente.*
- ✓ dit que les frais notariés de cession seront à la charge de la SCI La Croix Clavet.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Roger GUILLET demande la possibilité de recevoir les documents en format Excel et non pas en format PDF.

Monsieur le Maire précise que le transfert en format PDF permet de sécuriser l'envoi du document. Mais qu'il pouvait faire la demande au coup par coup.

Orchestre Harmonie du Belinois

Charles MESNIL précise que nous avons tous eu un courrier de Monsieur LAMBLIN concernant le positionnement de la commune par rapport à l'OHB et demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'avoir sa position ferme et définitive.

Monsieur le Maire regrette que Monsieur LAMBLIN ait adressé un mail à tout le conseil municipal alors qu'il aurait dû s'adresser à la mairie et que la mairie adresse ensuite le courrier à l'ensemble du conseil.

Monsieur le Maire répond que ce courrier sera étudié en commission « Vie Associative » et qu'une réponse leur sera donnée à la suite.

Charles MESNIL informe que Monsieur LAMBLIN est toujours en attente d'un règlement entre les trois maires. Charles MESNIL souligne également que suite au concert effectué il y a quelques semaines, l'OHB n'a pas eu la gratuité du Val'Rhone comme il avait été convenu alors que cette association est municipale, donc l'année prochaine ils ne feront aucun spectacle.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un règlement, c'est une location gratuite par an puis les autres sont payantes. L'association OHB est sur les trois communes et seul Moncé supporte la gratuité de la location de la salle, ce n'est ni Laigné ni Saint Gervais qui l'obtiennent.

Charles MESNIL répond que la première location de salle devait être gratuite sauf que dans le contrat qu'ils ont passé avec la commune, ils ont réglé en décembre, et pour la deuxième ils demandaient la gratuité alors qu'ils ont payé.

Michelle REVELUT précise que l'OHB est une association hors commune, son siège est au Mans. Lors d'un entretien en Mairie avec Olivier LAMBLIN, il était d'accord de payer le repas organisé en date du 04 décembre 2016 et pour le concert de janvier 2017 aucune convention de partenariat avec l'Ecole de Musique ni avec la commune n'a été passée; il doit donc régler cette location.

Michelle REVELUT rajoute qu'il faut être juste avec toutes les associations.

Annie QUEUIN demande : L'OHB est une association moncéenne ou pas ?

Michelle REVELUT répond « non », c'est une association hors commune. Monsieur LAMBLIN admet que son siège est au Mans.

Annie QUEUIN demande : Pour être une association moncéenne il faut que le siège soit sur Moncé en Belin ?

Charles MESNIL répond : Dans ce cas l'OHB est une association hors commune ? Donc pas de gratuité de salle ?

Michelle REVELUT répond « non ». Il faut qu'il passe une convention avec l'Ecole de Musique. Michelle REVELUT leur a proposé de s'associer à l'Ecole de Musique, il refuse car l'Ecole de Musique n'a rien à leur apprendre.

Monsieur le Maire décide de maintenir le règlement concernant la location du Val'Rhone mis en place pour éviter tout malentendu.

Charles MESNIL demande : Vous êtes d'accord pour faire le point sur la situation ?

Michelle REVELUT précise avoir répondu à sa lettre et que nous lui avons proposé de venir en discuter, mais rien, on attend qu'il prenne contact avec nous.

Monsieur le Maire souligne qu'à travers les propos de Monsieur LAMBLIN Olivier qu'il y a Charles MESNIL.

Charles MESNIL répond qu'il fait son job de conseiller municipal, qu'il est là pour défendre les associations, les projets. Aujourd'hui Charles MESNIL n'est pas d'accord sur le fait que l'on « coupe les vivres » à cette association l'OHB.

Monsieur le Maire répond à Charles MESNIL que l'on ne « coupe pas les vivres » de l'OHB, il y a des choses qui ont été données, des subventions octroyées et un retour avec des prestations à assurer, ceci a déjà été discuté. Il n'y avait pas d'adéquation entre le montant de la subvention allouée et la prestation rendue.

Monsieur le Maire précise à Charles MESNIL que l'OHB a un bénéfice de 37 000 €, on n'est pas là pour financer des associations au vu de thésauriser. Il fait remarquer que cette association ne compte plus que 7 moncéens, très peu de Saint Gervais et très peu de Laigné. Il faut peut être revoir la totalité de ce fonctionnement et se rapprocher de l'Ecole de Musique.

Michelle REVELUT signale que l'OHB a bénéficié de la gratuité des gradins.

Référent de la Défense

David CAZIMAJOU Référent Défense représentant la commune précise qu'il a eu une première réunion avec un Général de l'Armée et informe qu'actuellement l'Armée recrute 17 000 jeunes. David CAZIMAJOU informe qu'il se tient à la disposition des jeunes pour tous renseignements.